

# Bulletin de Santé du VEGETAL

## Le réseau mouches des fruits



### En introduction

Données : Décembre 2015

Les réseaux de vigilance ont pour objectif d'identifier au plus vite l'introduction d'organismes nuisibles, généralement des organismes réglementés, absents du territoire, pour lesquels le risque d'introduction est réel et l'impact estimé en cas d'introduction, important.

Il existe sur notre territoire deux réseaux de vigilance actifs. Ils concernent les mouches des fruits, et le ravageur de la tomate *Tuta absoluta*.

Ce BSV a pour objectif de présenter l'organisation et le suivi du réseau « mouches des fruits ». Nous vous souhaitons une bonne lecture.

### Dans ce Numéro :

- ◇ Le réseau "Mouches de fruits" 2
- ◇ Le cycle des mouches des fruits 2
- ◇ Evolution des populations de mouches depuis 2011 3
- ◇ Comment lutter contre ces ravageurs ? 4
- ◇ Nous contacter 4

### Toutes les éditions du BSV sont à retrouver sur :

<http://daf.mayotte.agriculture.gouv.fr/Bulletin-de-Sante-du-Vegetal>

<http://cultures-tropicales.ecophytocp.fr/ct/bo%C3%A00-outils-formation/outils/tous-les-bsv-dans-les-dom>

### Météo du dernier mois :

Les pluies de décembre 2015 ont concerné l'ensemble du département. Toutefois, de fortes disparités sont à noter : Le Nord de Grande-Terre a été globalement déficitaire (par exemple 166 mm à Combani, soit 60% de la moyenne), le Sud de Grande-Terre a été plutôt excédentaire (130% à Bouini, soit 208 mm), à l'exception de Bandré, légèrement déficitaire (-11,5%). Pour les températures relevées à Pamandzi, le mois de décembre 2015, avec une moyenne de 29°C, est le plus chaud jamais enregistré depuis le début des mesures en 1951.

Source : [Météo France Mayotte](#)

[Consulter le bulletin mensuel Météo France](#)

Fig 1: Relevé des températures de décembre 2015 - source: Météo France

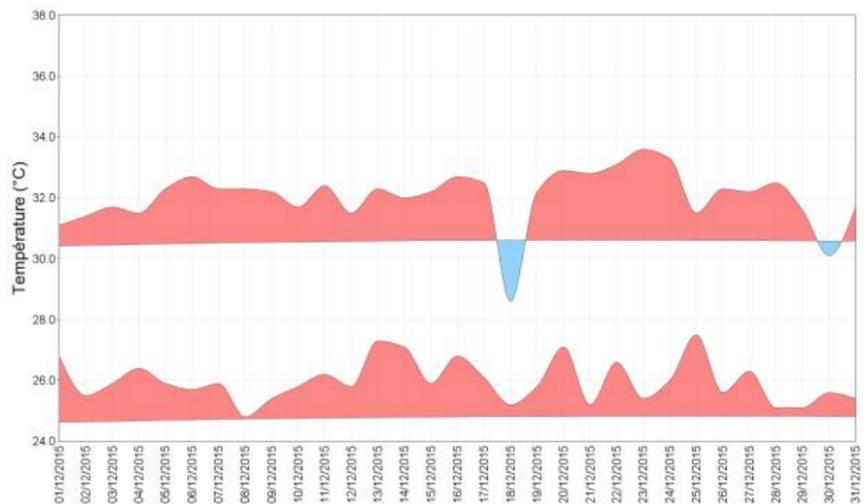
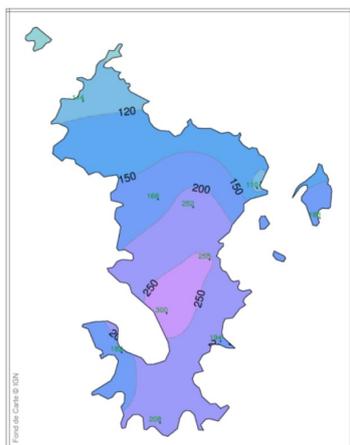


Fig 2 : Précipitations - source : Météo France



Cumul des précipitations mensuelles  
Décembre 2015



■ Température minimale quotidienne ■ Pseudo-normale quotidienne ■ Température maximale quotidienne  
■ Pseudo-normale quotidienne

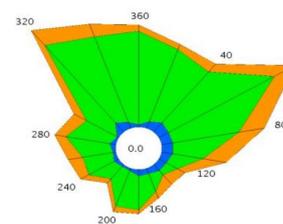


Fig 3 :

Groupes de vitesses (m/s) [ 1.5-4.5 | 4.5-8.0 | > 8.0 ] Pourcentage par direction [ 0% | 5% | 10% ]

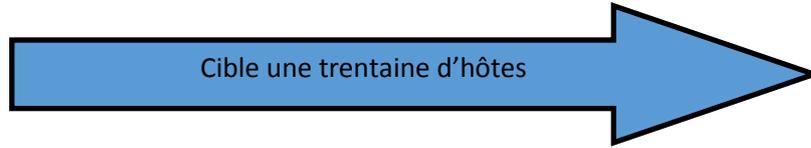
Source = Météo France Normale de la rose de vent à Pamandzi pour le mois de décembre

# Le réseau des mouches des fruits

Le réseau de vigilance des mouches des fruits a été mis en place à Mayotte en février 2011 par la DAAF. Son but est de suivre les populations de ces ravageurs dans le temps et dans différentes zones géographiques. 3 mouches sont suivies :



***Ceratitis capitata***  
(Mouche méditerranéenne)



Les agrumes, bananes, mangues ou encore papayes sont les principaux fruits concernés par *Bactrocera invadens* et *Ceratitis capitata*.



***Bactrocera invadens***  
(Mouche de la mangue)



*Dacus etiennellus*, originaire des Comores (White, 2006) est encore méconnue. Elle s'attaquerait vraisemblablement aux Cucurbitacea (Concombres, Trango, etc.)



***Dacus etiennellus***



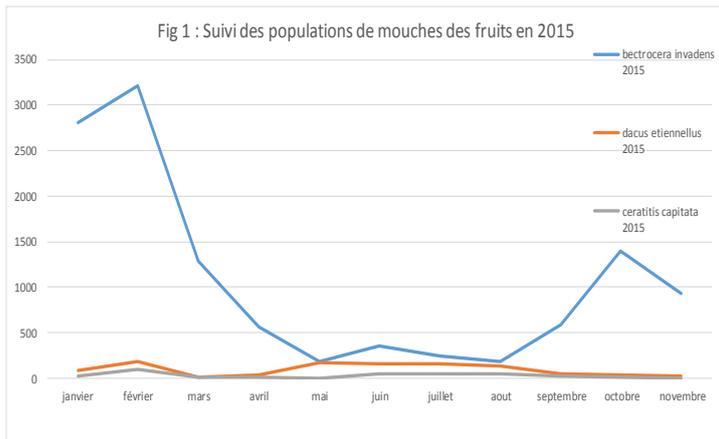
# Cycle des mouches des fruits



Source: Dr. Knapp

# Evolution des populations de mouches depuis 2011

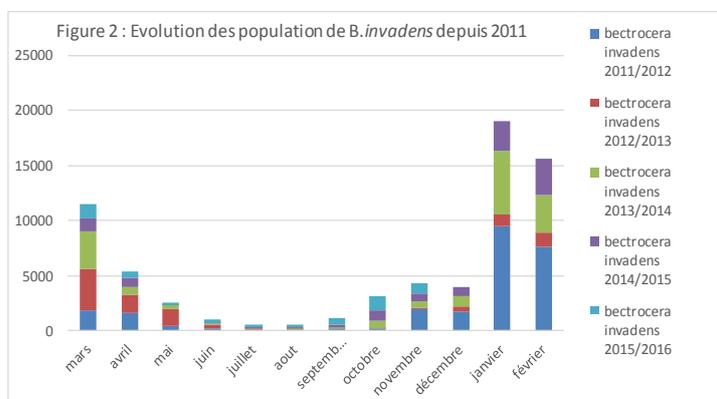
(Sources: DAAF)



*Bactrocera invadens* est la mouche la plus répandue à Mayotte.

En comparaison sur l'année 2015, les deux autres espèces de mouches sont largement minoritaires.

## Bactrocera invadens

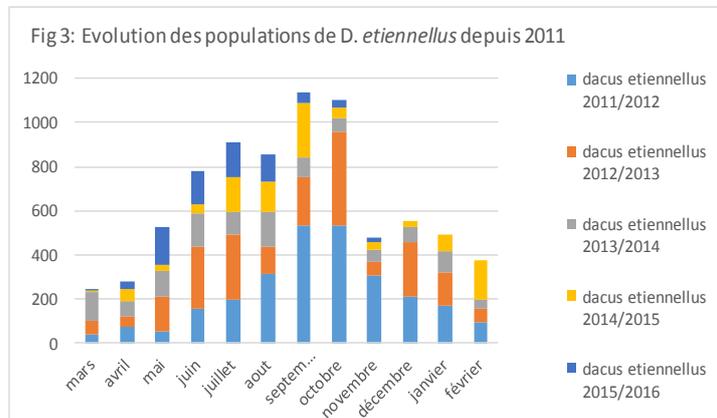


Sa population augmente fortement en saison des pluies, saison principale des mangues et agrumes.

La vigilance est donc de mise sur ces cultures durant cette période.

Néanmoins, le nombre d'individus est en baisse ces dernières années.

## Dacus etiennellus

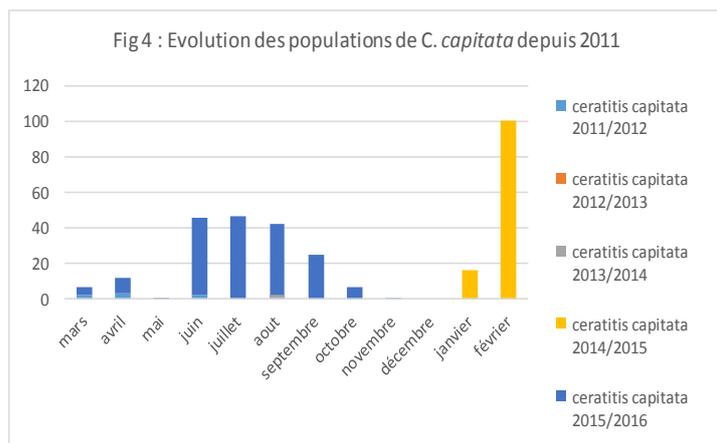


*Dacus etiennellus* semble se plaire plutôt en saison sèche où les populations sont les plus élevées.

Le risque d'attaque est donc faible en saison des pluies et élevé de juin à octobre.

Vigilance en période sèche où la population a tendance à augmenter chaque année depuis 2012.

## Ceratitidis capitata



La mouche méditerranéenne est l'une des plus rare à Mayotte.

Le risque est donc faible.

Néanmoins, *Ceratitidis capitata* a un impact économique fort sur les cultures touchées. Les populations seront donc suivies de près sur le territoire.

# Comment lutter contre ces ravageurs ?

## Reconnaissance :

### Des fruits piqués



### et des larves



Source: site agriculture-biodiversite-oi.org

Source : Ecofog - Guyane

## Prophylaxie =

Récupérer les fruits atteints et les éliminer. Différentes méthodes s'appliquent :

- Enfourir les fruits touchés dans le sol au minimum à 20cm de profondeur,
- Isoler les fruits piqués dans un sac opaque, fermé et au soleil pour éliminer les larves.



Source : Ecofog - Guyane



## Augmentorium =

Placez y vos fruits piqués, les mouches y resteront piégées et les auxiliaires pourront s'y multiplier.

Vous pouvez vous procurer le matériel auprès du service végétal de la chambre d'agriculture (contact ci-dessous).



© CAPAM

## Piégeage de masse =

Disposer des pièges à phéromones dans les vergers permet de contrôler efficacement les populations de mouches. Ces pièges ont la capacité de piéger jusqu'à 1100 individus en une semaine.



© DAAF 976

## En bref

### Les actualités du réseau:

Le COPSAV s'est réuni le 13 octobre 2015 à la DAAF.

Le séminaire Ecophyto DOM s'est tenu les 03 et 04 Novembre 2015 au Ministère des Outre-Mer.

Le Comité scientifique et technique du RITA végétal a eu lieu le 26 novembre au LPA de Coconi.

Le COPIL RITA Mayotte fut le 01 décembre dernier à la DAAF.

Pour tous renseignements, contacter

DAAF, Service Alimentation : 0269 61 11 41

CAPAM, Service Végétal : 0269 61 62 00

Animateur inter-filière : Bryce BOUVARD - CAPAM - 0639 60 80 81,

mail = [bryce.bouvard@hotmail.fr](mailto:bryce.bouvard@hotmail.fr)/[bryce.bouvard@mayotte.chambagri.fr](mailto:bryce.bouvard@mayotte.chambagri.fr)



BSV rédigé par CAPAM, avec les observations de la DAAF.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. Il donne une tendance de la situation sanitaire du territoire, qui ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CAPAM dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures.